



Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Séance publique du : 27 juin 2023 à 19h00

Date de convocation : 21 juin 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Président : Bernard CHATAIN

Secrétaire de séance : M. SAVOIE

Membres présents physiquement à la séance : 7

Membre présent en visioconférence : 0

Membres titulaires : 7

Madame BERGER,

Messieurs BOUCHUT, CHATAIN, CURE, FROMONT, LACOSTE-
DEBRAY, SAVOIE,

Membres suppléants : 0

Membres absents excusés : 4

Madame GIRAUD SAUVEUR,

Messieurs CHANTRE, LOGEZ, SERVANIN

Pouvoir : Néant

La séance se déroule sur la commune de MESSIMY en salle du Conseil Municipal. M CHATAIN ouvre la séance à 19H00 après avoir constaté la présence du quorum : 7 élus présents.

Monsieur CHATAIN rappelle l'ordre du jour inscrit à la séance du 27 juin 2023 :

1. Election du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 3 avril 2023,
3. Présentation du Rapport Annuel du Délégué 2022 – assainissement collectif :
 - a) SUEZ,
 - b) SOGEDO,
4. Présentation du Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service 2022 – assainissement collectif,
5. Présentation du Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service 2022 – assainissement non collectif,
6. Finances :
 - a) Révision n° 2 AP/CP- Opération « Création d'un bassin en tête de station » à Messimy,
 - b) Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer un accord cadre Gainage,
 - c) DM n° 2023/01 Budget Principal EU,
 - d) DM n° 2023/01 Budget Annexe EP.
7. Rétrocession des réseaux privés d'eaux pluviales et d'eaux usées du lotissement « le Mathy » à Thurins au domaine public

Points ne donnant pas lieu à délibérations :

- Décisions prises dans le cadre de la Délégation de Monsieur le Président

Point divers :

- Point sur les opérations en cours

1. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur CHATAIN sollicite un volontaire pour assurer le secrétariat de séance. Monsieur SAVOIE se porte candidat et est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 Avril 2023 :

Monsieur le Président demande s'il y a des observations à apporter au compte-rendu de la dernière séance. En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation du Rapport Annuel du Délégué 2022 – Assainissement Collectif :

Monsieur CHATAIN remercie Monsieur FRANCO Xavier, directeur adjoint de l'Agence Suez Eau France et Monsieur RAGEYS David pour leur présence. Il rappelle que cette année encore et pour la dernière année, le SIAHVG a deux exploitants : la société SUEZ Eau France et la société SOGEDO. Avec la particularité que :

- le RAD de 2022 de SOGEDO ne portera que sur les cinq premiers mois de l'année 2022,
- le RAD de SUEZ portera sur les cinq premiers mois de l'année 2022 que sur les trois communes historiques du SIAHVG,
- et sur les quatre communes, dont RONTALON pour l'exploitation des sept derniers mois de l'année en raison de la fin de la DSP liant la société SOGEDO et le SIAHVG.

Monsieur CHATAIN laisse la parole à Monsieur RAGEYS pour la présentation du Rapport Annuel du Délégué 2022 (RAD) et précise qu'à la fin de la présentation il reprendra la parole pour apporter des précisions à l'exposé qui sera présenté.

a) RAD 2022-SUEZ Eau France

Monsieur RAGEYS remercie Monsieur CHATAIN. Il présente les principaux événements de l'année 2022.

- Concernant le réseau : il n'y a pas eu sur l'année 2022 d'incident sur les systèmes de mesure de déversement. On peut noter qu'il n'y a pas eu de déversement en temps sec.
- Concernant la commune de Rontalon, nous avons récupéré la gestion au 1er juin.

La collectivité doit continuer à travailler sur la réduction des eaux claires parasites.

- Concernant la station des eaux usées de Messimy, lors du bilan du 22/06/2022, on note des dépassements de charges sur les paramètres DBO5 et MES. Ces dépassements sont liés au déversement au DO en tête (470 m3) et au By-Pass (759 m3) qui entraîne une non-conformité du rejet alors que la station a fonctionné correctement et a abattu correctement la pollution reçue.

Un dépassement de la capacité nominale hydraulique de la station d'épuration en entrée : 4 366 m3 pour une capacité de 3 540 m3, avec un dépassement de la capacité horaire temps de pluie de 575 m3/h de 19h à 20h.

- Renouvellement de l'armoire du surpresseur,
 - Renouvellement d'un motoréducteur sur le dévouteur à chaux en octobre,
 - Renouvellement de la pompe 2 liqueur mixte en mars,
 - Renouvellement de la pompe d'eaux industrielles en février,
 - Intervention d'un plongeur pour la pose de l'agitateur dans le bassin contact.
- Concernant la station des eaux usées de Rontalon, la station d'épuration fonctionne correctement. L'arrivée d'eaux claires parasites est encore importante et entraîne de légers départs de boues lors de fortes pluies.

L'année 2022 a été marquée par une accentuation et une accélération de la crise inflationniste débutée à l'été 2021. Cette crise imprévisible, constatée initialement sur les marchés énergétiques se propage à de nombreux secteurs d'activité et engendre également des pénuries sectorielles (réactifs, biens technologiques...).

SUEZ Eau France met en œuvre une politique d'achats et des actions opérationnelles de maîtrise des consommations qui permettent d'en limiter les effets.

Néanmoins, cette situation a des impacts majeurs sur l'économie des contrats de délégation du fait du décalage temporel de répercussion sur les prix facturés aux clients. Lorsque la formule d'indexation reflète mal la structure des charges.

➤ Les chiffres clés :

- 4 860 clients assainissement collectif,
- 96,3 km de réseau total d'assainissement,
- 776,8 ml de réseau curé,
- 7 désobstructions de branchement,
- 2 désobstructions de réseau,
- 616,6 mm de pluie,
- 809 218 m³ (m³) d'eau traitée,
- 194,72 TMS de boues évacuées à la STEP de MESSIMY,
- 473 780 m³ d'eau assujettis,
- 2,4467 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³,

Concernant les indicateurs de performance, fixées par le décret du 2 mai 2007, ceux-ci sont conformes à la législation :

Thème	Indicateur	2022	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	11 969	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	4 860	Nombre	A
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	7	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	20,48	km	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	45,76	km	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	325,1	TMS	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,4467	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1)	86	%	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	100	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	307,14	€/m ³	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	7	Nombre	A

- Les perspectives :

POSTES DE RELEVEMENT

Interventions de curage et de maintenance des postes de relèvement avec milieu naturel sensible.

L'exploitation des ouvrages (curages, interventions diverses) doit avoir un impact nul sur le milieu naturel, ceci dans le cadre de l'atteinte du bon état des cours d'eau.

Aujourd'hui, il n'est pas possible de procéder à de nombreuses opérations d'entretien et de renouvellement sur le poste de relevage du Perron sans dévier les eaux brutes vers le milieu naturel. Compte tenu des interdictions de déversement, certains équipements sont dans un état de vétusté avancé. Ce vieillissement favorise les risques de dysfonctionnement et de pollution.

Mise en conformité ballons anti-bélier

Le ballon anti bélier du poste de relèvement du PERRON est non-conforme car il n'y a pas de vanne de refoulement et de décharge.

Les contrôles réglementaires obligatoires et le renouvellement des vessies sont irréalisables sans arrêts prolongés de ces installations. Cet appareil est très corrodé et est donc à renouveler sans délai. Il présente un important risque pour les intervenants.

Equipements supplémentaires et aménagements

Des satellites de télétransmission pourraient être installés sur les postes de relevage de la Piscine et de la salle d'animation. Ces équipements permettraient de relayer les alarmes en temps réel à notre service de gestion technique centralisé, « VISIO ».

STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Messimy

Afin de limiter les déversements via les déversoirs d'orage sur le réseau et en entrée de station de traitement des eaux usées des actions devraient être mises en œuvre.

- Poursuite de la mise en place de l'autosurveillance des réseaux d'assainissement pour le calage des déversoirs d'orage à la pluie mensuelle,
- Création de réseaux séparatifs pour limiter les apports d'eaux pluviales.

Ces travaux ne peuvent s'envisager que sur du long terme. Dans ces conditions et pour respecter la directive cadre européenne sur l'eau, il sera probablement nécessaire d'envisager la construction d'un ou plusieurs bassins de rétention.

Créations d'ouvrages et améliorations à apporter à la station :

- Il est nécessaire d'installer un bassin d'orage en entrée de station. Cet ouvrage permettrait de tamponner les volumes actuellement déversés en tête de station en périodes pluvieuses. Cela permettrait également de réaliser les opérations de nettoyage, de maintenance et de métrologie nécessaires au bon fonctionnement de la station et au respect de réglementation.
- Des préleveurs fixes sont à installer sur le DO de tête et sur le by-pass prétraitement. Ces équipements supplémentaires permettraient de mesurer précisément les charges polluantes réellement déversées au milieu naturel. En l'absence de ces équipements, ce sont les concentrations de l'effluent d'entrée qui sont appliquées sur les volumes déversés. Ce mode de calcul est très pénalisant et peut nuire artificiellement à la conformité annuelle du système épuratoire.
- La conduite enterrée d'air surpressé du bassin d'aération est en fin de vie et peut mettre en péril le bon fonctionnement de la station. Son remplacement est à effectuer dans les plus brefs délais.

- La conduite d'évacuation des surnageants du clarificateur est à redimensionner. Cette conduite de ø 80 se bouche très régulièrement et provoque des départs de mousse au Garon. Nous rencontrons de gros problèmes pour évacuer les graisses de la station de Messimy. Une de nos filières ne les accepte plus car elles sont trop chargées en filasse. Il faudrait améliorer le système de dégrillage pour limiter les entrées de filasse dans le système de traitement
- Le Clifford du clarificateur est très corrodé, son remplacement en eau est impossible. Il faudra envisager de le remplacer dès lors que le bassin d'orage sera construit.
- La liaison entre le dessableur et le dégraisseur se fait par le bas des ouvrages ce qui empêche les graisses de passer dans l'ouvrage de dégraissage mais laisse passer les sables qui ne sont pas retenus dans le dessableur. Il faudra installer une liaison par le haut en DN800.

Mathivière

La mise en place d'un compteur de bâchée permettrait de connaître les volumes entrants sur la station.

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)				
Commune	Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
MESSIMY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	11 083,3	11 162,8	0,7%
RONTALON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	-	3 470,1	-
SOUCIEU-EN-JARREST	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	5 214,2	5 295	1,5%
THURINS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	10 049,8	10 175,9	1,3%
MESSIMY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	15 192,7	15 452,9	1,7%
RONTALON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	-	2 751,3	-
SOUCIEU-EN-JARREST	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	13 560,3	13 612	0,4%
THURINS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	12 204,1	12 388,1	1,5%
MESSIMY	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	3 397,4	3 397,4	0,0%
RONTALON	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	-	2 186,2	-
SOUCIEU-EN-JARREST	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	7 942	7 928	- 0,2%
THURINS	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	6 349,7	6 207,3	- 2,2%
MESSIMY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	166,9	166,9	0,0%
RONTALON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	-	138,4	-
SOUCIEU-EN-JARREST	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 016,4	1 236,5	21,7%
THURINS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	14,9	14,9	0,0%
RONTALON	Linéaire de réseau unitaire en refoulement (ml)	-	761,6	-
Linéaire total (ml)		86 191,7	96 345,2	11,8%

➤ Les volumes assujettis à l'assainissement :

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement			
Type volume	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	439 081	473 780	7,9%

Volumes assujettis à l'assainissement							
Commune	Type volume	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
MESSIMY	Volumes assujettis (m ³)	168 957	186 761	177 069	182 709	180 159	- 1,4%
SOUCIEU-EN-JARREST	Volumes assujettis (m ³)	151 070	138 094	146 246	157 310	166 879	6,1%
THURINS	Volumes assujettis (m ³)	86 586	98 749	92 128	99 062	103 108	4,1%
RONTALON	Volumes assujettis (m ³)	-	-	-	-	23 634	-

La consommation moyenne annuelle par abonné est de 97,5 m³.

➤ Le prix du service de l'assainissement :

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m³, appliqué au volume d'eau consommé.

Le tarif				
Détail prix assainissement	01/01/2022	01/01/2023	N+1/N (%)	
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	57,44	61,98	7,9%	
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m ³)	1,4362	1,5478	7,8%	
Taux de la partie fixe du service (%)	25%	25,02%	0,1%	
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	2,28237	2,4467	7,2%	
Prix HT au m ³ pour 120 m ³	2,07487	2,2243	7,2%	

Les composantes du prix de l'assainissement				
Dénomination	Détail prix assainissement	01/01/2022	01/01/2023	N+1/N (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	34,18	37,28	9,1%
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat	0,6562	0,7178	9,4%
Service de l'eau - Part collectivité	Part fixe (abonnement) Contrat	23,26	24,7	6,2%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat	0,78	0,83	6,4%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte) Contrat	0,16	0,16	0,0%
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,2075	0,2224	7,2%

Ces éléments constituent les principaux évènements de l'année 2022. Le RAD complet vous a été joint.

Monsieur Chatain demande s'il y a des questions relatives à la partie technique du RAD 2022.

En l'absence de question, Monsieur CHATAIN donne la parole à Monsieur FRANCO afin qu'il puisse vous présenter les Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation (CARE) 2022.

Monsieur FRANCO remercie Monsieur CHATAIN et donne lecture des éléments financiers présentés au CARE 2022 :

en milliers d'€uros	2021	2022	Ecart en %
PRODUITS	1 147,77	909,36	-20,8%
Exploitation du service	364,61	537,38	
Collectivités et autres organismes publics	783,15	371,78	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	
Produits accessoires	0,00	0,21	
CHARGES	1 190,15	838,69	-29,5%
Personnel	128,08	163,38	
Energie électrique	46,53	70,47	
Produits de traitement	21,43	24,39	
Analyses	1,78	1,72	
Sous-traitance, matières et fournitures	93,37	98,38	
Impôts locaux et taxes	2,57	4,67	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	34,27	58,36	
• télécommunication, postes et télégestion	1,13	1,15	
• engins et véhicules	9,59	15,16	
• informatique	17,13	31,06	
• assurance	1,35	3,20	
• locaux	3,32	5,85	
Contribution des services centraux et recherche	12,03	17,74	
Collectivités et autres organismes publics	783,15	371,78	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	0,00	2,54	
• programme contractuel	38,05	38,78	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	3,87	3,99	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	2,50	4,95	

Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement

22,51

-22,46

Résultat avant impôt

-42,38

70,67

266,7%

Apurement des déficits antérieurs

0,00

42,38

Impôt sur les sociétés (calcul normalif)

0,00

7,07

RESULTAT

-42,38

21,21

150,0%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Monsieur FRANCO explique que ces données financières sont le reflet d'une comptabilité de prévision car les encaissements étant gérés par le Trésor Public via une facturation émise par le SIDESOL, il existe un décalage entre les factures émises et les montants encaissés.

Détail des produits

en milliers d'€uros	2021	2022	Ecart en %
TOTAL	1 147,77	909,36	-20,8%
Exploitation du service	364,61	537,38	47,4%
• Partie fixe facturée	169,39	123,88	
• Partie proportionnelle facturée	459,69	228,63	
• Pluvial facturé	63,38	61,99	
• Variation de la part estimée sur consommations	-327,79	105,16	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	-0,06	17,71	
Collectivités et autres organismes publics	783,15	371,78	-52,5%
• Part Collectivité	783,15	371,78	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	0,0%
Produits accessoires	0,00	0,21	
• Autres produits accessoires	0,00	0,21	

Monsieur CHATAIN remercie Monsieur FRANCO pour ses explications mais regrette que ces chiffres ne soient pas significatifs et ne donne pas de lisibilité sur le suivi du contrat. Si on s'en tient aux données financières présentées, on peut estimer que lors de la conclusion de la DSP, pour l'année d'exploitation de 2021 le contrat est très déficitaire et qu'à ce titre le syndicat « s'en tire bien » d'avoir délégué cette charge aux risques et périls de l'exploitant et que l'année suivante à contrario l'exploitation s'avère très excédentaire. Il est difficilement compréhensible de passer d'un tel résultat déficitaire à un tel résultat excédentaire alors même qu'il a été démontré que l'année 2022 n'a pas connu d'évènements exceptionnels qui auraient pu provoquer un tel déséquilibre d'exploitation d'une année sur l'autre.

Pour les élus, il faut expliquer que ces dernières années, nous avons demandé à avoir plus de lisibilité sur le contrat mais que l'exploitant à ce jour n'est pas en mesure de nous communiquer des chiffres plus fiables, ce que je déplore fortement.

Monsieur FRANCO dit qu'il comprend. Mais qu'à aucun moment, cette présentation qui est réglementaire n'a pour but de masquer des informations financières. Cela résulte du problème de décalage de facturation et des encaissements.

Il dit avoir réfléchi avec les services comptables de SUEZ afin de présenter des éléments financiers analytiques plus proches de la réalité en établissant une facture « fictive » qui anticiperait les encaissements de l'année.

Monsieur CHATAIN remercie Monsieur FRANCO et Monsieur RAGEYS pour leurs explications.

b) RAD 2022 SOGEDO (1^{er} janvier au 31 mai 2022)

Monsieur CHATAIN excuse Monsieur MARTIN, représentant de la société SOGEDO qui n'était pas disponible ce soir pour présenter le RAD 2022 de la commune de RONTALON sur les 5 premiers mois de l'année 2022.

Concernant cette période, marquée par la fin du contrat, il convient de remarquer, dans le rapport qui vous est communiqué, très peu d'évolution sur le début d'année 2022.

➤ Nombre d'abonnés :

Types d'abonnés	2021	2022	Evolution
Abonnés domestiques et assimilés	330	333	0.9%
Abonnés spéciaux gérés par l'Agence de l'Eau	0	0	
Nombre d'abonnés au Service d'assainissement collectif	330	333	0.9%

➤ Volumes assainissement facturés :

Volumes Assainissement facturés internes	2021	Janv. Mai 2022	Evolution
Volume assainissement domestique (m3)	27 991	10 831	-61%
TOTAL	27 991	10 831	-61.3%

➤ Maintenance des postes de relèvement :

Postes de relèvement Fondrieu	2021	Janv/Mai 2022	Evolution
Temps de fonctionnement (heures)	124	65	-48%
Consommation d'énergie (kW)	524	250	-52%
Débit mesuré (m3/h)	4	4	0%
Volume annuel pompé (m3/an)	496	260	-48%
Nombre de jours d'arrêt du poste (j)	0	0	0%

Postes de relèvement du Plat	2021	Janv/Mai 2022	Evolution
Temps de fonctionnement (heures)	1145	367	-68%
Consommation d'énergie (kW)	3858	1242	-68%
Débit mesuré (m3/h)	2	2	0%
Volume annuel pompé (m3/an)	2290	734	-68%
Nombre de jours d'arrêt du poste (j)	0	0	0%

Postes de relèvement de la ferme Thomas	2021	Janv/Mai 2022	Evolution
Temps de fonctionnement (heures)	121	140	-27%
Consommation d'énergie (kW)	0	0	0%
Débit mesuré (m3/h)	4	4	0%
Volume annuel pompé (m3/an)	484	352	-27%
Nombre de jours d'arrêt du poste (j)	0	0	0%

Aucun bilan 24 heures n'a été réalisé de janvier à mai 2022, ni d'autosurveillance.

➤ Compte Annuel d'Exploitation 2022

Ce compte n'est pas exploitable car il ne relate qu'une partie de l'année.

Libellé	2021	2022	Evolution 2021/2022	
PRODUITS				
Exploitation du service	40 007	16 391	-59%	-23 616
Part fixe (abonnements)	13 070	5 867	-55%	-7 203
Part Consommations	26 937	10 524	-61%	-16 413
Eaux pluviales	0	0		0
Collectivités et autres organismes publics	21 777	11 134	-49%	-10 644
Travaux attribués à titre exclusif	15 365	3 554	-77%	-11 812
Recettes accessoires	0	0		0
TOTAL DES PRODUITS	77 150	31 078	-60%	-46 072

CHARGES				
Salaires et Charges	26 042	16 526	-37%	-9 515
Exploitation	23 545	15 988	-32%	-7 557
Travaux	2 497	538	-78%	-1 959
Frais de Véhicule	2 583	1 420	-45%	-1 163
Exploitation	2 167	1 369	-37%	-798
Travaux	416	51	-88%	-366
Energie électrique	7 406	2 639	-64%	-4 767
Transfert et traitement eaux usées	0	0		0
Produits de Traitement	75	35	-53%	-40
Analyses	531	86	-84%	-445
Liaisons Télécommunication	1 106	338	-69%	-768
Entretiens et réparations des ouvrages de traitement	2 241	40	-98%	-2 201
Entretiens et réparations des Réseaux, Branchements,	0	0		0
Travaux Facturables	11 722	2 571	-78%	-9 151
Hydrocurage	1 688	1 237	-27%	-451
Traitement des boues	0	0		0
Amortissements du matériel d'exploitation et Immobilisations	843	240	-72%	-602
Amortissements matériel SOGEDO	357	138	-61%	-219
Immobilisations incorporelles	486	102	-79%	-384
Dépenses au titre du renouvellement contractuel	1 634	4 416	170%	2 782
Renouvellement Electromécanique	1 634	4 416	170%	2 782
Renouvellement Réseau	0	0		0
Renouvellement Branchements	0	0		0
Facturation, Encaissements, Contentieux	3 842	2 601	-32%	-1 241
Frais locaux d'exploitation	5 426	2 736	-50%	-2 689
Impôts et Contribution Economique Territoriale	753	207	-73%	-546
Contribution Economique Territoriale ouvrages	0	0		0
Contribution Economique Territoriale bureaux	753	207	-73%	-546
Autres impôts et taxes (Fonciers)	0	0		0
Redevances et Participations Contractuelles	0	0		0
Frais de Contrôle	0	0		0
Autres Redevances (Occupation Domaine Public)	0	0		0
Collectivités et autres organismes publics	21 777	11 134	-49%	-10 644
Divers	0	0		0
Contribution des services centraux et recherche	6 017	3 723	-38%	-2 294
TOTAL DES CHARGES	93 685	49 950	-47%	-43 735
				0
RESULTAT AVANT IMPOT	-16 536	-18 872	14%	-2 336
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	0		0
RESULTAT	-16 536	-18 872	14%	-2 336

Monsieur CHATAIN demande s'il y a des questions ou des demandes d'informations complémentaires.

En l'absence de questions, il est demandé aux élus d'acter que la prestation des RAD 2022 ont bien eu lieu.

A l'unanimité, les délégués actent la présentation des RAD 2022 par les exploitants.

4. Présentation du Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service 2022 (RPQS) – assainissement collectif,

Monsieur CHATAIN présente le RPQS 2022. Il explique que ce rapport est sensiblement identique au RAD 2022 présenté par les délégataires.

Cette année encore, nous avons établi 2 RPQS, un au titre des communes historiques du SIAHVG et un au titre de la commune de RONTALON.

➤ **RPQS Messimy, Thurins, Soucieu en Jarrest :**

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 952 habitants au 31/12/2022 dont 4 522 abonnés :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Messimy	1 444	1 339	100	1 439	
Soucieu-en-Jarrest	1 733	1 681	74	1 755	
Thurins	1 215	1 257	71	1 328	
Total	4 392			4 522	2,96%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 4 601.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 68,27 abonnés/km) au 31/12/2022. (73,38 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,42 habitants/abonné au 31/12/2022. (2,18 habitants/abonné au 31/12/2021).

Volumes facturés :

	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	439 081	450 146	2,5%

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 17,53 km de réseau unitaire hors branchements,
- 42,87 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

Soit un linéaire de collecte total de 60,40km (59,85km au 31/12/2021).

16 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

La lagune de Messimy Quinsonnas a arrêté d'être exploitée à partir du mois de Novembre 2021 car le syndicat a raccordé le Hameau « Quinsonnas » au collecteur public afin de rejoindre la station d'épuration de Messimy Bourg.

Elle a été déconnectée le 14 Janvier 2022.

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	453 249.11	446 642,89	
Redevance eaux usées usage domestique (montant CARE) ¹	783 150.00	371 780,00	
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement PFAC (permis)	210 900.00	90 950,00	
Prime de l'Agence de l'Eau	38 460.98	32 306,67	
Contribution au titre des eaux pluviales	67 494.00	74 712,00	
Recettes liées aux travaux	-	-	
Total autres recettes	316 854.98	197 968,67	
Total des recettes	770 104.09	644 611,56	-16,30%

➤ Concernant la commune de Rontalon :

Le service public d'assainissement collectif dessert 962 habitants au 31/12/2022 (960 au 31/12/2021).

Le service public d'assainissement collectif dessert 338 abonnés au 31/12/2022 (330 au 31/12/2021).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 57,88 abonnés/km) au 31/12/2022. (56,51 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,85 habitants/abonné au 31/12/2022. (2,91 habitants/abonné au 31/12/2021).

Volumes facturés :

Volumes Assainissement facturés Internes	2021	Janv. Mai 2022	Evolution
Volume assainissement domestique (m3)	27 991	10 831	-61%
TOTAL	27 991	10 831	-61.3%

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 2,95 km de réseau unitaire hors branchements,
- 2,89 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 5,84 km (5,84 km au 31/12/2021).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	21 777.00	11 134.00	
Recette pour boues et effluents importés	-	-	
Régularisations (+/-)	-	-	
Total recettes de facturation	21 777.00	11 134.00	%
Recettes de raccordement	-	-	
Prime de l'Agence de l'Eau	-	-	
Contribution au titre des eaux pluviales	7 026.00	7 050.00	
Recettes liées aux travaux	-	-	
Autres recettes PFAC (permis)	-	-	
Total autres recettes	7 026.00	7 050.00	
Total des recettes	28 803.00	18 184.00	%

Ouï, la présentation de Monsieur CHATAIN, les élus, à l'unanimité, adoptent le RPQS 2022.

5. Présentation du Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service 2022 – assainissement non collectif :

Le service public d'assainissement non collectif dessert 2 055 usagers, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 12 661. Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 16,23 % au 31/12/2022. (15,02 % au 31/12/2021).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs HT	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	200.00 €	200.00 €
Contrôle de conception des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées (sauf installations classées « points noirs »)	90.00 €	90.00 €
Contrôle de bon fonctionnement complémentaire ou contre-visite dans le cadre d'une vente ou d'une cession immobilière	200.00 €	200.00 €
Contrôle périodique de vérification du fonctionnement et de l'entretien d'une installation d'assainissement non collectif (168€ facturé annuellement sur une période de 6 ans)	28.00 €	28.00 €
Contrôle du branchement lors de mutation de bien immobilier	159.16 €	200.00 €
Diagnostic et contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif groupées (soit 28€ H.T. par an et 5 € H.T.) par immeuble supplémentaire	-	Base forfaitaire 168 € H.T. + 30 € H.T.
Montant des pénalités pour non-respect par l'utilisateur du SPANC De ses obligations issues des articles L. 1331-1 à L.131-7-1 du Code de la Santé Publique et de l'article L.1331-8 du même Code. Nota bene : conformément à la Loi, cette somme ne sera pas recouvrée si les obligations de raccordement sont satisfaites dans un délai de douze mois à compter de la date d'envoi de la notification de la pénalité.	-	672.00 €

➤ Recettes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
	Total	Total
Facturation du service obligatoire en €	27 023.23 €	29 557,01 €
Autre en € : subvention Agence de l'Eau aide à la réhabilitation des installations non conforme, aide reversée aux usagers	7 200.00 €	3 300.00 €

➤ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	364	438
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	828	—
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	288	252
Taux de conformité en %	78,7	—

Où, la présentation de Monsieur CHATAIN, les élus, à l'unanimité, adoptent le RPQS 2022 ANC.

6. Finances :

a) Révision n° 2 AP/CP- Opération « Création d'un bassin en tête de station » à Messimy,

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2022-08 en date du 3 février 2022, le comité syndical conformément à l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a validé la création d'une autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour la gestion de l'opération n° 1420 et crédits de paiement : Création d'un bassin en tête de station d'épuration de la Chaudanne à Messimy pour un montant de 1 090 000 € H.T. Par délibération n° 2023-03, en date du 20 février 2023 le Comité syndicale a actualisé ladite AP sur la période 2022-2025 selon les modalités suivantes :

AP/CP n°1420	2022	2023	2024	2025
1 090 000€ HT	8 530€	42 000€	789 470€	250 000€

Considérant l'état d'avancement de l'opération visé en objet et notamment les études environnementales sollicitées par les services de l'État,

Monsieur le Président sollicite la révision de l'Autorisation de Programme de la Création d'un bassin en tête de station d'épuration de la Chaudanne à Messimy par une augmentation totale du montant des travaux de 1 111 000.00€ HT selon les modalités suivantes :

AP/CP n°1420	2022	2023	2024	2025
1 111 000€ HT	8 530€	63 000€	789 470€	250 000€

A l'unanimité les élus autorisent la modification de l'AP/CP telle que présentée.

b) Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer un accord cadre Gainage

Monsieur CHATAIN rappelle que par délibération n° 2022-21 en date du 21 avril 2021, le comité syndical a autorisé la signature d'une convention cadre de groupement de commande avec le SIAHVY afin de mener une politique d'achat commune.

Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux arrêté par le schéma directeur du SIAHVG, il s'avère que certains travaux doivent être réalisés par gainage. Compte tenu de la raréfaction des ressources et de la similitude des besoins, il a été entendu avec le SIAHVY de lancer une consultation selon la forme d'un accord cadre renouvelable 2 fois, par période annuelle, pour une durée maximale de 4 ans. Pour les travaux de réhabilitations par l'intérieur des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et réhabilitations des branchements avec ou sans tranchée sur le territoire du SIAHVY et du SIAHVG. Aussi bien au titre du réseau public d'eaux usées que pour le réseau public d'eaux pluviales, dans la limite des dépenses inscrites au budget respectif de chaque collectivité. Par ailleurs, pour chaque collectivité, des opérations spécifiques de gainages pourront ne pas relever dudit accord cadre.

A ce titre, Monsieur CHATAIN sollicite l'autorisation de signer l'accord cadre gainage dont la première période de contrat s'échelonne à partir de sa notification, soit début juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2024 pour un montant de travaux estimé à 160 000 € HT relatifs à la reprise du réseau d'eaux usées de la RD 311 à Thurins.

A l'unanimité les élus autorisent Monsieur le président à signer l'accord cadre gainage mutualisé avec le SIAHVY et l'autorise à signer les bons de commande relatifs audit accord dans la limite des crédits inscrits au budget principal eaux usées et au budget annexe eaux pluviales.

c) DM n° 2023/01 Budget Principal EU

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'apporter certains ajustements au budget primitif « Eaux Usées » 2023 par une décision modificative.

Monsieur CHATAIN expose aux membres du Comité Syndical la nécessité d'annuler un titre de PFAC de 2021 afin de l'émettre sur l'exercice 2023, suite au transfert du permis de construire de la SNC GECYM à la SCCV LES JARDINS DU LYONNAIS. Par ailleurs, suite aux études de faisabilités menées par le cabinet d'études SED'IC, il convient de modifier les crédits selon les modalités suivantes :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	BP 2 000,00€	0816 - AMENAGEMENT FURON PERRON Soucieu	BP 70 000,00€
Chapitre 673 - Titres annulés	25 000,00 €	Chapitre 2111 - Terrains nus	-10 000,00 €
Total dépenses	25 000,00 €	1821 - RENOUEVEL CREAT PERRON Soucieu	BP 30 000,00€
Recettes		Chapitre 2111 - Terrains nus	10 000,00 €
70 - VENTES DE PRODUITS	BP 465 000,00€	1723 - Séparatif rue du Bouchard Messimy	BP 00,00€
Chapitre 70611 - Redevance assainissement	25 000,00 €	Chapitre 2315 : Installation, matériel et outil	-20 000,00 €
Total recettes	25 000,00 €	1420 - Bassin tête de Station Messimy	BP 42 000,00€
Total DM n° 1 EU	0 €	Chapitre 2315 : Installation, matériel et outil	20 000,00 €
		Total dépenses	0,00 €
		Total DM n° 1 EU	0,00 €

A l'unanimité les élus valident le DM n°2023/01 eaux usées.

d) DM n° 2023/01 Budget Annexe EP.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'apporter certains ajustements au budget annexe « Eaux Pluviales » 2023 par une décision modificative.

Monsieur CHATAIN expose aux membres du Comité Syndical que suite à l'étude de faisabilité menée par le cabinet d'études SED'IC et aux nouveaux besoins relatifs aux demandes de branchement, il s'avère nécessaire de modifier les crédits inscrits aux travaux selon les montants suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INV.	BP 45 222,97€	0112 - BRANCHEMENTS	BP 9 492,40€
Chapitre 023 - Virement à la section d'inv,	30 000,00 €	Chapitre 2315 : Installation, matériel et outil	30 000,00 €
Recettes		1622 - RAMPEAU	BP 28 000,00€
70 - VENTES DE PRODUITS	BP 9 492,40€	Chapitre 2315 : Installation, matériel et outil	21 000,00 €
Chapitre 704 - Travaux	30 000,00 €	1723 - BOUCHARD	BP 146 000,00€
Total DM n° 1 EP	0 €	Chapitre 2315 : Installation, matériel et outil	-21 000,00 €
		Total dépenses	30 000,00 €
		Recettes	
		021 - VIREMENT DE LA SECTION D'INV.	BP 45 222,97€
		Chapitre 021 - Virement de la section d'inv,	30 000,00 €
		Total recettes	30 000,00 €
		Total DM n° 1 EP	0,00 €

A l'unanimité les élus valident le DM n°2023/01 eaux pluviales.

7. Rétrocession des réseaux privés d'eaux pluviales et d'eaux usées du lotissement « le Mathy » à Thurins au domaine public

Monsieur le président informe les membres du comité syndical que la commune de Thurins souhaite intégrer la voirie privée du lotissement du Mathy à la voirie communale ainsi que les réseaux structurants en tréfond de ladite voirie.

Compte tenu que la compétence eaux usées et eaux pluviales est détenue par le SIAHVG, il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur la reprise des réseaux sus visés au plan annexé sous réserve que lesdits réseaux aient été créés selon les règles de l'art

A l'unanimité les élus autorisent Monsieur le Président à négocier et à intégrer les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la voirie du lotissement du Mathy en cas d'intégration de la voirie dudit lotissement au domaine public communale et à condition que les réseaux aient été réalisés selon les règles de l'art.

➤ Point divers :

Monsieur Chatain souhaite revenir sur la présentation du RAD 2022 par les représentants de l'exploitant SUEZ. Il convient de dire que le document présenté est partiellement erroné. En effet, malgré des relances des services du SIAHVG, le RAD présenté n'a pas intégré les éléments financiers relatifs à l'intégration par avenant n° 3 au contrat d'affermage de la commune de RONTALON depuis le 1er juin 2022.

Le CARE présente des évolutions financières entre l'année 2021 et 2022 financiers incohérentes : le bilan financier 2021 est très largement déficitaire alors même que le bilan financier de 2022 est excédentaire. Les éléments financiers présentés sont inexploitable pour le SIAHVG et ceux malgré de nombreuses demandes de la part des services depuis bientôt 3 ans. Cela a été expliqué à Mme CHAPUIS, directrice de l'agence Suez Eau France de Brignais lors de la présentation du 1er COPIL 2023. Mme CHAPUIS a été informée de l'application des pénalités prévues au contrat de DSP de 1 000 € pour défaillance de l'exploitant après vous en avoir informé. M CHATAIN laisse la parole à Monsieur FRANCO Xavier.

Monsieur FRANCO explique qu'il regrette cette décision mais qu'il la comprend. Il réitère son engagement et celui de ses services à travailler en confiance et en transparence avec le SIAHVG. Il entend l'insatisfaction de Monsieur le Président et réitère ses explications. Cette présentation du CARE est due au décalage comptable entre l'émission des factures et l'encaissement de celles-ci. Afin de palier à ce dysfonctionnement, Monsieur FRANCO explique qu'une facture « fictive » sera établie afin de consolider les données financières et rapprocher comptablement les factures émises et le montant des encaissements.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 20 h 32